Bulletin communal

Année 2016 N°85 Date de parution : Décembre

Mairie de Saint Roman de Codières

04 67 81 30 50 ou
09 62 30 97 22
mairiestroman@orange.fr

www.saintromandecodieresfr

Sommaire

- Comptes rendus des conseils municipaux du 17 novembre et 9 décembre 2016
- Grands dossiers municipaux
- Informations diverses
- Pages culture et festivités
- Le supplément Lectures

Ce bulletin est une tribune libre ! Vos articles, vos réflexions seront les bienvenus pour le prochain bulletin et sont à déposer auprès de Geneviève Decisier ou de Michel Tasset.



Bourras sous la neige en 1966

Editorial

Voici venue la période des fêtes de fin d'année, veuillez recevoir tous mes vœux de bonnes soirées de fêtes.
Ce bulletin est assez chargé d'informations municipales. Nous nous trouvons à un moment clé pour notre commune qui déterminera son avenir pour des dizaines d'années. Notre communauté de communes, comme vous avez pu l'apprendre dans la presse, a pris la décision de rejoindre à terme celle du Grand Pic St Loup. Grâce à ce bulletin vous apprendrez les grandes lignes de cette mutation.
Une réunion publique sera organisée, afin que nous puissions répondre à vos questions, et que votre avis soit entendu à ce sujet.

En attendant, que cette fin d'année soit douce et chaleureuse auprès de vos proches.

Le Maire Luc Villaret

mairiestroman@orange.fr

Les comptes rendus des derniers conseils municipaux

Conseil municipal du 17 novembre 2016

Présents : Luc Villaret, Pierre Boissière, Geneviève Decisier, Gérard Etancelin, Sylvie Fenétrier, Thierry Landes, Adrienne Lautric, Frédérick Pascal, Gaultier Sordoillet.
Nicole Caillat avait donné une procuration à Geneviève Decisier.
Absente : Nathalie Sordoillet
Secrétaires de séance : Sylvie Fenétrier et Geneviève Decisier

Le maire fait la lecture du compte rendu du Conseil municipal précédent (22 juillet 2016), qui est approuvé à l'unanimité. Geneviève Decisier remarque que, lors de cette séance, le vote sur l'adhésion de la commune de Saint Roman de Codières à l'Association nationale des élus de montagne (ANEM) avait été reporté. Il conviendra d'inscrire cette question à l'ordre du jour d'un conseil ultérieur.
L'ordre du jour est abordé.

I- Le changement de siège de la Communauté de communes

Le Conseil municipal de la commune de Saint Roman de Codières doit approuver le changement de siège social de la Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le changement de siège social, dont la nouvelle adresse est la suivante : 26 avenue Pasteur 34190 Ganges
Voté 5 voix pour, 5 abstentions

II- L'approbation des changements de statuts de la Communauté de communes

Monsieur le maire expose au Conseil municipal que suite à la loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, il convient de modifier les statuts de la Communauté de communes.
Il rappelle que la définition de l'intérêt communautaire fait l'objet d'une délibération distincte des statuts de la communauté.
Le Conseil municipal de la commune doit approuver les modifications des statuts de la communauté de communes de la façon suivante :

Compétences obligatoires

1- Aménagement de l'espace communautaire
- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur

2- Développement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT
- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

3 - *Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage*
4 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

1- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
2- Action sociale d'intérêt communautaire
3- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

Compétences facultatives

1- Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire
2- Création, aménagement et entretien de la voierie d'intérêt communautaire

Les comptes rendus des derniers conseils municipaux (suite)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes telles que présentée ci-dessus. Cette modification prendra effet au 31 décembre 2016.

III- Adoption du rapport prix et qualité du service d'eau potable 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2015.

IV- Adoption du rapport prix et qualité de l'assainissement collectif 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2015.
Ces deux rapports sont consultables en mairie.

V- Indemnités de conseil à Mme Debono et M. Sicart

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de verser les indemnités de conseil revenant à Mme Corinne Debono, et à M. Sicart Philippe pour l'année 2015 soit au total de 279,17€.

VI- Adhésion à l'association des propriétaires forestiers

Luc Villaret précise que la formulation de la question n'est pas pertinente, dans la mesure où un maire ne peut donner la gestion de la ressource forestière de sa commune qu'à l'Office national des forêts (ONF) et non à une association. Le point à l'ordre du jour est en réalité un point d'information, non susceptible de vote, sur la constitution en cours de l'Association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF) à Saint Roman de Codières.

Son assemblée générale constitutive s'est tenue le 16 novembre. Elle a permis d'ajuster les projets de statut, et d'élire le Conseil syndical composé de 6 membres : Pierre Boissière (Montplaisir), Antoine Grand d'Esnon (le Castanier), Patrick Jauneaud (la Grandinelle), Xavier Rouau (le Prat), Gaultier Sordoillet (Ferrier), Luc Villaret (la Valette).

Ce Conseil a élu le bureau de l'ASLGF (dénommée "*Saint Roman des Forêts*"), composé de :
- Président : Xavier Rouau
- Vice-président : Patrick Jauneaud
- Trésorier : Antoine Grand d'Esnon
- Secrétaire : Luc Villaret

VII- Le projet de halle

Gérard Etancelin a présenté au Conseil une maquette de la future halle. Compte tenu des réticences exprimées par une partie de la population, elle pourrait être intégrée sur le site de la bergerie du Trescol. Le travail de Gérard a été salué par l'équipe. Les dimensions proposées (8m sur 16) et son positionnement envisagé (proche des portes de la bergerie, vers le terrain attenant) ont suscité un débat sur un éventuel surdimensionnement de l'édifice.
Un rendez-vous sur place sera pris sur place dans les prochains jours pour en juger.

VIII- Le repas des anciens et l'après-midi des enfants de la commune

Dans ces dernières années, un colis était offert aux personnes les plus âgées de la commune. Celui qui fut distribué en 2015 a été particulièrement apprécié.
Cependant, quelques échanges ont fait apparaître le désir de certains de se retrouver au moment des fêtes. Aussi, pour 2016, les plus de 65 ans seront conviés à un repas offert par la mairie. Ce repas aura lieu le samedi 17 décembre 2016 à midi. Un colis sera prévu pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.
Une après-midi pour les enfants aura lieu le même jour.

IX- La demande de subvention de l'école de musique de Saint-Hippolyte du Fort

L'école de musique de Saint Hippolyte, fréquentée par quatre enfants de la commune, demande une subvention de 380€, soit 95€ par enfant.

Les comptes rendus des derniers conseils municipaux (suite)

Le principe même de l'octroi d'une subvention est voté à l'unanimité, le Conseil jugeant indispensable de soutenir les rares activités culturelles offertes aux enfants dans un rayon géographique relativement proche.
En revanche, le débat a été animé sur le montant jugé élevé de la participation par enfant, et sur le fait que cette école ne se fait connaître à la mairie qu'à l'occasion de demandes de subventions.
Par 6 voix pour (4 voix contre), la subvention demandée (380€) est accordée, mais Adrienne Lautric se charge de contacter l'association pour une rencontre avec la mairie et si possible une manifestation musicale à Saint Roman.

X- Information sur les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR)

Luc Villaret commente le contenu de deux notes sur la mise en place de PETR qui ont été transmises au Conseil municipal avant sa réunion.
- Il rappelle que la loi NOTRe (loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 permet aux préfets, à l'horizon 2020, de redéfinir les frontières des Communautés de communes pour contraindre celles qui ne l'auraient pas fait à fusionner.
- Au sein du Pays Viganais (structure qui géographiquement englobe 3 communautés de communes : Le Vigan ; Aigoual-Cévennes Terres solidaires ; et les Cévennes gangeoises et suménoises), les deux Communautés de communes du Vigan et d'Aigoual-Cévennes Terres solidaires se sont lancées dans l'étude d'un PETR, susceptible de constituer un outil de développement à forte efficacité. Les Cévennes gangeoises et suménoises ont refusé de les suivre. Il faut savoir que le PETR est la dernière étape avant fusion.
- En parallèle, notre Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises a entamé des négociations que l'on peut qualifier de secrètes, pour "migrer" vers le "Sud". Elle a pris des contacts avec la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, avec laquelle elle s'apprête à signer un "contrat de ruralité" (prémices d'un PETR).
- Le 21 novembre prochain, un vote devra avoir lieu à la Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises pour autoriser la signature de ce contrat de ruralité.
- Mises devant le fait accompli, les communes de montagne expriment leur préférence pour rejoindre celles du Vigan et de l'Aigoual.

Après discussion, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil a exprimé son désir, pour l'intérêt de la commune de Saint Roman, de rejoindre les Communautés de communes du Vigan et d'Aigoual-Cévennes Terres solidaires qui sont en train de se lier par un PETR.

XI- Questions diverses

En questions diverses, les difficultés de téléphonie ont été posées. Devant les dysfonctionnements persistants qui, finalement, affectent tour à tour la majeure partie de la population, la question est envisagée de constituer un collectif d'usagers, susceptible de compléter les interventions incessantes de la mairie, et de peser sur l'entreprise Orange.
La séance est levée à 23 heures 30.



Le député William Dumas à la mairie, le 20 octobre 2016

Les comptes rendus des derniers conseils municipaux (suite)

Conseil municipal du 9 décembre 2016

Présents : Luc Villaret, Pierre Boissière, Nicole Caillat, Geneviève Decisier, Gérard Etancelin, Sylvie Fenétrier, Thierry Landes, Adrienne Lautric, Frédérick Pascal, Gaultier Sordoillet, Nathalie Sordoillet.
Secrétaire de séance : Adrienne Lautric

Le compte rendu du Conseil municipal du 17 novembre est approuvé à l'unanimité, puis l'ordre du jour est abordé.

I- Autorisation à donner au maire afin de lancer une étude sur un projet de fusion avec la Communauté de communes Cévennes-Aigoual Terres solidaires

Le maire expose la nouvelle situation qui se présente dans la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (CCCGS), compte tenu de son vote du 21 novembre en faveur de la signature d'un contrat de ruralité avec la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup. Ce vote étant la première étape d'une adhésion au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Pic, huit communes de montagne (dont Saint Roman) ont refusé d'y participer, pour souligner l'absence de débat ayant été mis devant le fait accompli.
La Communauté de communes Cévennes-Aigoual Terres solidaires regroupe des communes rurales et cévenoles ayant une identité et des problématiques proches de celles de Saint Roman. Elle accueille a priori favorablement le principe que notre commune la rejoigne, par le biais de l'adhésion à son PETR. Le soutien du sénateur Jean-Paul Fournier serait également acquis.
La perspective de s'en rapprocher doit cependant être étudiée et réfléchie, pour évaluer en particulier les conséquences financières de ce rapprochement (ex. : taux d'imposition).
Le maire demande donc de l'autoriser à lancer une étude, confiée à un technicien, sur un projet de fusion avec la Communauté de communes Cévennes-Aigoual Terres solidaires.
Cette autorisation est votée à l'unanimité.

II– Proposition de classement d'un chemin privé en voie communale

Thierry Landes, vice-Président au Sivom chargé des pistes forestières nécessaires à la lutte contre l'incendie (DFCI), expose les avantages à intégrer la voie de Peyridier au DFCI de Saint-Martial dans le domaine communal. Secouristes et pompiers seraient assurés d'une entrée et d'une sortie de Saint-Martial à Saint-Roman. Les propriétaires qui ont fait un effort financier l'an dernier pour arranger la voie, seraient tous satisfaits de cette solution, les chasseurs également. Pierre Boissière demande qu'au préalable le Groupement Forestier de St Martial autorise le passage sur le DFCI, actuellement interdit.
Après délibération, 10 voix pour (1 contre) le conseil municipal décide d'inclure la partie privée du chemin de Peyridier dans la voirie communale lorsque tous les propriétaires auront donné leur accord.

III- Projet d'achat d'un broyeur de végétaux

Luc Villaret expose qu'une subvention de 10 000€ du député Wiliam Dumas nous permet d'investir dans l'achat d'un broyeur à végétaux, rendu nécessaire par l'interdiction de brûler les végétaux verts. Le maire souhaite former un groupe de conseillers pour le choix de cette acquisition.
Les habitants de la commune pourront ainsi venir broyer leurs végétaux verts, et pourraient disposer gratuitement de ce broyat.

IV– Le compteur Linky

Pour introduire la discussion, le maire rappelle que :
- Les lignes et compteurs électriques sont propriété de la commune. Cette dernière en a confié la gestion à un syndicat d'électrification (Le Syndicat mixte d'électricité du Gard -SMG30-). Aussi, la question de l'installation des nouveaux compteurs LINKY ne peut se gérer qu'au niveau du SMEG.
- Des délibérations municipales peuvent porter sur cette question, mais elles peuvent être annulées par les services préfectoraux de contrôle de légalité, et même sanctionnées (de 1 500 à 2 000€).
- Si une commune est en désaccord avec l'installation des compteurs électriques LINKY, elle ne peut notifier qu'un refus de principe, fondé sur le principe de précaution.

Les comptes rendus des derniers conseils municipaux (suite)

Au cours du débat, des inquiétudes ont été exprimées sur les impacts en termes d'emplois de ce projet, et sur les risques de surexposition des citoyens aux ondes électromagnétiques générées par cette technologie nouvelle. Des conseillers ont souhaité qu'un vote intervienne sur une délibération analogue à celles votées par des communes voisines (dont Brissac et Saint Martial), pour exprimer un refus de principe de l'installation de ce type de compteurs, en se fondant sur le principe de précaution.
La discussion, où la parole a été donnée au public présent, a débouché sur le vote suivant :
7 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

V– Dossier de demande de subvention au titre des amendes de police
Le rajout de ce point à l'ordre du jour a été accepté à l'unanimité.
Pour une commune comme la nôtre (de moins de 10 000 habitants ayant la compétence en matière de voirie), une partie du produit des amendes de police perçues par L'Etat lui revient pour financer des opérations de sécurisation de son réseau routier. La demande de subventionnement est à adresser au Conseil départemental.
Le principe de dépôt d'un dossier de demande de subvention est voté à l'unanimité.

VI– Questions diverses
Geneviève Decisier explique qu'une lettre du sous-Préfet du Vigan demande à chaque commune gardoise de lui faire un état, avant le 20 décembre prochain, de ses difficultés de téléphonie, pour en faire ensuite la synthèse auprès du Délégué régional d'Orange.
Pour y répondre, la démarche adoptée est celle d'une « *Lettre des habitants de Saint Roman de Codières* », que chaque habitant sera invité à signer, pour dénoncer la situation inacceptable à laquelle chacun a été, est ou sera confronté en matière de téléphonie.
Pierre Boissière se charge de rencontrer chaque résident de la commune.

Les grands dossiers municipaux

Les mutations des contours des Communautés de communes

C'est un sujet majeur qui, comme déjà annoncé dans l'éditorial, engage l'avenir de notre commune pour plusieurs années.
Vous trouverez les informations concernant ce sujet dans les délibérations des deux derniers Conseil municipaux (pages 2,4 et 5 de ce bulletin).

Le regroupement des propriétaires forestiers de la commune

L'assemblée générale constitutive de l'association "Saint Roman des Forêts" s'est tenue le 16 novembre 2016. Elle a permis d'arrêter les statuts et d'élire un Conseil syndical qui, lui-même, a désigné le bureau de l'association (Président : Xavier Rouau ; Vice-président : Patrick Jauneaud; Trésorier : Antoine Grand d'Esnon ; Secrétaire : Luc Villaret). Les statuts vont être déposés en préfecture dans les jours qui viennent.

A ce jour, près d'une vingtaine de propriétaires de parcelles boisées sur la commune ont déjà entamé les démarches pour adhérer à l'association. Ils représentent un peu plus de 210 ha de forêt.

Pour tout complément d'information, contacter la mairie (mairiestroman@orange.fr, tél. : 04 67 81 30 50 ou 09 62 30 97 22) ou Xavier Rouau (xavierrouau@powderis.com).

Les grands dossiers municipaux (suite)

Le projet de sauvegarde de la forêt et d'exploitation du bois de la commune

Vous savez que pour notre commune, le développement local, outre le tourisme et l'agriculture, passe par la mobilisation du bois énergie. Nous sommes inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco au titre des « paysages culturels et vivants » de l'agropastoralisme méditerranéen.
Pour cela, et par respect pour le travail de nos anciens qui ont modelé le paysage pour le rendre remarquable, nous ne pouvons rester inactifs. Une association de propriétaires forestiers s'est créée sur la commune. Une de ses tâches sera de valoriser les châtaigneraies, très mal en point. Sans travail, celles-ci sont condamnées, transformant le paysage cévenol en maquis impénétrable.
Pour épauler cette association (qui couvre plus de 200 ha), la mairie, comme vous le savez, s'est donnée pour devoir la mise en œuvre d'une plateforme sur laquelle sera bâti un hangar. Celle-ci permettra la fabrication de plaquettes forestières. Des collectivités possédant des chaudières fonctionnant avec ce combustible sont déjà rentrées en contact avec nous. Des partenaires tel que le Centre national de la propriété forestière (CNPF), la Chambre de commerce et d'industrie du Gard, la région, la Communauté de communes, considérant notre projet comme pertinent, nous accompagnent. Ce projet est « transversal » : il touche à l'emploi, à la préservation du patrimoine paysager et à la transition énergétique.
Pour tout renseignement, n'hésitez pas en rentrer en contact avec la mairie.

L'assainissement

Comme il l'a déjà été rappelé lors de la réunion publique, en mairie, la compétence « eau et assainissement » est perdue pour la mairie, à court terme, au profit de la Communauté de communes. Nous nous proposons d'accompagner les habitants qui le jugeraient nécessaire, dans l'évaluation de la mise en conformité de leur système d'assainissement. Le technicien SPANC de la commune est à votre disposition pour cela. N'attendez pas le dernier moment, car dans un avenir proche, ce sont les agents de la Communauté ou l'entreprise privée qu'elle aura choisie qui interviendront. Nous vous rappelons qu'une visite des systèmes d'assainissement est obligatoire tous les quatre ans.

Les informations diverses

Bouvet : Parking et limitations de vitesse

Le Conseil général du Gard, propriétaire de la départementale D 290, a été contacté. La réunion, sur place, concernait la mise en sécurité du carrefour du chemin communal de Camplo au niveau du hameau de Bouvet, ainsi que la limitation de vitesse dans celui-ci. Un arrêté portant sur une interdiction de stationner nous est parvenu. Il est affiché dans les panneaux municipaux. Cette interdiction est notamment justifiée par l'impossibilité qu'auraient les engins de déneigement (étrave) de circuler. La limitation de vitesse que j'ai lourdement appuyée m'a été refusée pour deux motifs :
- le Conseil général en tant que propriétaire juge que le seul fait de rentrer dans une zone habitée est suffisant pour inciter les automobilistes à ralentir, comme il est prescrit par le Code de la route ;
- la sécurité des habitants n'est pas un critère qui est retenu pour la pose des panneaux de limitation, leur rôle s'arrêtant à la sécurité routière.
Un prochain Conseil municipal va débattre des solutions envisageables.

Les informations diverses (suite)

La voirie

Les dégâts occasionnés par les épisodes cévenols des années passées ne sont pas tous réparés. Vous vous rappelez qu'ils ont coûté jusqu'à présent à la commune 95 000 euros. Le mur de soutènement du chemin communal menant au Mazel à été en grande partie emporté. Il est urgent aujourd'hui, par mesure de sécurité, de le rétablir. L'entreprise Pailler va s'y employer dès le début du mois de janvier. Le chemin de Camplo est lui aussi très dégradé. Après les gros travaux qui ont nécessité le passage d'engins de TP sur celui-ci, les réparations peuvent avoir lieu. Un appel d'offres va nous permettre de démarrer cette réfection dès ce début d'année.

Les problèmes de téléphonie

Les difficultés de téléphonie continuent de nous empoisonner la vie. Les dysfonctionnements sont permanents et touchent, tour à tour, la majeure partie des foyers de la commune. La mairie n'a pas été épargnée, privée pendant près de trois mois de téléphone et souvent de connexion Internet !
Continuez de signaler à la mairie les difficultés que vous avez. Ces informations sont précieuses : elles permettent de prendre la mesure de l'ampleur des dysfonctionnements, et de les faire remonter à la Préfecture et aux opérateurs.

Une info : la mairie a gardé son numéro de téléphone (04 67 81 30 50), mais en a désormais un deuxième : **09 62 30 97 22**.
Et pour l'instant, les deux marchent ! ...

Les échanges avec la mairie de Cros

La Mairie de Cros est rentrée en contact avec nous. Elle est prête à s'associer avec la Mairie de Saint Roman pour élaborer un réseau d'eau potable à partir de son nouveau bassin de stockage de la source du Vidourle. Une étude de faisabilité et un budget du projet sont en cours de façon concertée. Des habitants des deux communes n'ayant aucun accès à l'eau sont concernés. Nous vous tiendrons au courant des prochaines évolutions.

Les gradins du théâtre de verdure s'empierrent ...

Mandaté par le Conseil municipal, Philippe Pibarot (parfois avec l'aide de quelques autres) apporte chaque jour sa pierre supplémentaire à la consolidation des gradins du théâtre de verdure. Un travail de galérien !...

La tâche avance. Les bénévoles sont bienvenus !



Les informations diverses (suite)

L'agrandissement du cimetière

Un agrandissement du cimetière est à envisager. Nous marchons dans les pas des municipalités précédentes qui avaient commencé cette action. Des études de faisabilité sont en cours.

Les remerciements de l'Association sportive automobile Cigaloise (ASA)

Suite au rallye cigalois des 3 et 4 septembre derniers, Yvon Journaux, Président de l'ASA, a remercié en ces termes les habitants de Saint Roman :



"Monsieur le Maire,
Le Président, le Comité d'Organisation, les Membres de l'Association Sportive Automobile Cigaloise, vous remercient ainsi que les habitants et riverains pour leur compréhension, lors du passage sur votre commune de la 34^{éme} édition du Rallye National Cigalois, en espérant que les éditions futures puissent trouver un aussi bon accueil auprès de vos administrés.
Encore un grand merci à la commune de St Roman de Codières, veuillez agréer Monsieur le Maire toutes nos sincères et respectueuses salutations."

Les migrants

42 soudanais sont arrivés de Calais à Saint-Bauzille de Putois dans l'automne. En grande précarité, ils y sont accueillis temporairement dans un CAO (centre d'accueil et d'orientation) où il y a des salariés et des bénévoles. Leur premier but – partagé par tous- est de retrouver l'autonomie, apprendre le français, comprendre nos modes de vie , échanger avec la population locale et pratiquer leur religion.

Je vous site un témoignage d'une bénévole : « Pour Osman qui est coiffeur soudanais nous sommes allé voir Oleg qui tient un salon de coiffure ; un super accueil, Oleg lui a remis tout le nécessaire d'un coiffeur afin qu'il puisse continuer à pratiquer son métier en coupant les cheveux de ses camarades du Centre. »

Il y a 300 CAO en France certains n'hébergent que des mineurs. Le souvenir des réfugiés de la Guerre d'Espagne au début de la seconde guerre mondiale est encore vivace dans le Sud de notre pays, tout comme ceux débarquant d'Algérie, mais un autre cas m'a interpellé, ce sont les 150 000 protestants Cévenols chassés par l'atrocité de la guerre de Camisards dans des conditions terribles. Certains ont refait leur vie bien loin de chez eux et leurs descendants reviennent ...en touristes !

L'accueil est essentiel.
Adrienne Lautric

Le secrétariat de la mairie sera fermé entre Noel et nouvel an
En cas d'urgence appeler le

06 85 19 09 40 Luc Villaret
06 80 37 61 73
Le personnel communal vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

Inscription sur les listes électorales

Les inscriptions sur les listes électorales seront reçues en mairie jusqu'au 31 décembre 2016.
(Pensez à vous munir de votre carte d'identité)
L'année 2017 comportera deux scrutins :
Elections présidentielles :
les dimanches 23 avril et 7 mai 2017

Elections législatives :
les dimanches 11 et 18 juin 2017

Les pages culture et festivités

La bibliothèque de Saint Roman, vers une médiathèque ...

Depuis septembre, toute l'équipe de bénévoles (Isa Odenhardt bien évidemment en tête !), s'est mobilisée pour développer encore notre espace culturel, avec le soutien appuyé de la mairie.

Le dernier samedi d'octobre et les deux premiers samedis de novembre,
c'était **l'*Automne à Saint Roman de Codières,*** trois moments forts organisés autour de l'exposition à la bibliothèque sur le thème *"Jardiner naturellement"*.
Le prêt de cette exposition par la Direction du Livre et de La lecture a été l'occasion de réunir une grande partie des habitants, pour la conférence passionnante sur le loup par un technicien travaillant sur le dossier « Loup » depuis 15 ans. les échanges de plantes et de graines de Véronique Garçon et d'Yvan Lornage (et son exposition de plantes médicinales), la balade ethnobotanique et si poétique emmenée par Alain Renaux, ou encore pour les entretiens avec les chasseurs. Francis Sauzet nous a régalés avec son intervention passionnante et ses anecdotes drôles sur les pratiques anciennes de chasse aux sangliers à Saint Roman.
Puis, ce fut la traditionnelle brasucade !...
Un grand succès d'ensemble !!

Saint-Roman-de-Codières 8/11/2016

Les rencontres et échanges autour de la nature continuent



■ Alain Renaux, auteur de "Savoir en herbes" a délivré ses secrets.

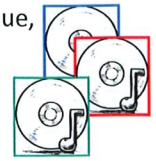
Un samedi 5 novembre maussade, pour le deuxième samedi des rencontres et échanges autour de la nature. Une balade ethnobotanique, animée par Alain Renaux, auteur du livre, *Savoir en herbes* a tenté de délivrer les secrets et légendes des herbes sauvages, leurs qualités gustatives éventuelles et leurs propriétés médicinales. Une mine d'informations pour la trentaine de participants qui se sont retrouvés pour un repas préparé par les bénévoles de la bibliothèque organisatrice.
Le rendez-vous est pris pour samedi 12 novembre à partir de 18 heures, pour une information par les chasseurs sur les sangliers, leur prolifération et comment s'en protéger. Tartes et gâteaux seront au programme ainsi qu'une brasucade offerte par la mairie à 19 heures.
L'exposition *Jardiner naturellement* continue à la bibliothèque.
Corres. ML : 04 67 81 35 23



Si vous ne l'avez pas déjà fait, allez voir les locaux réaménagés de la bibliothèque, venez découvrir les livres nouveaux, achetés cet automne (voir **le Supplément des livres**, joint) : il y en a pour tous les goûts !

Pour vos soirées d'hiver, venez refaire le plein de DVD (Catherine Capietto, Odette Saléry et Florence Rémy les ont renouvelés tout récemment).
Et puis, pour les amateurs de musique(s), plus de 250 CDs sont désormais disponibles depuis le 14 décembre !! Là aussi, il y en a pour tous les goûts : musiques du monde, chanson, humour, classique, contemporain, jazz, rock, enfants...





Les pages culture et festivités

Enfin, une nouvelle petite exposition bien de saison intitulée ***"Noël et autres fêtes de l'hiver"***. Cette exposition vous attend. Elle évoque les traditions liées à cette période particulière de l'année, que toutes les civilisations fêtent à leur manière. Alors que tout a l'air morne et mort, la vie continue et est fêtée d'une manière ou d'une autre, quelles que soient les croyances ou religions.



A notre grand regret, Claude Torregrosa, bénévole de la bibliothèque depuis 2009 (et seul homme du groupe !) s'est retiré de l'équipe depuis quelques semaines. Il faut dire qu'il avait beaucoup donné à la bibliothèque, de son temps et de ses talents de bricoleur... Merci à lui !

La bibliothèque vous accueille les

Mardi de 16h30 à 18h30
Vendredi de 16h30 à 18h30
Samedi de 15h30 à 17h30

Elle sera fermée pendant les vacances scolaires du 23 décembre au 3 janvier.
Reprise le **vendredi 6 janvier** par notre équipe de bénévoles :
Catherine CAPIETTO, Sylvie De HAYNIN, Geneviève DECISIER, Sylvie FENETRIER, Véronique GARÇON, Adrienne LAUTRIC, Lisa MAILLEFERT, Isa ODENHARDT, Béatrice PALENCHER, Florence REMY, Odette SALERY, Josette TORREGROSA

Les fêtes de fin d'année : les plus âgés et les plus jeunes

Un repas plein de saveurs a été offert aux seniors de la commune ce 17 décembre. Ce moment de partage convivial a été préparé en partie par ... les enfants !
Des enfants du village sont venus quelques jours avant décorer la salle. Pliages et guirlandes ont été au rendez-vous un mercredi après-midi.
Cerise sur le gâteau, Marthe Omé, poète de Lassalle, est venue tirer du chapeau quelques histoires savoureuses, à destination des petits et des grands. Le sapin scintillant de Benoît et André a annoncé Noël.

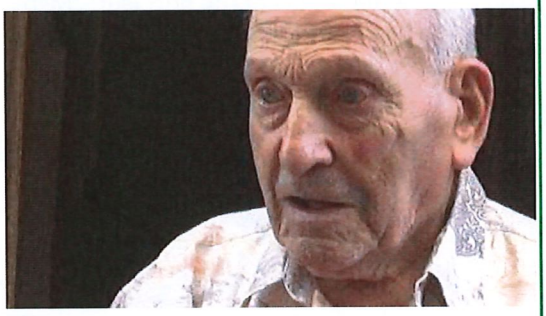
Carnet :
Une pensée pour toutes les familles qui, comme celles de Francis et Andrée Sauzet, ont été touchées par la disparition d'un de leurs proches.

Les pages culture et festivités (suite)

La deuxième Guerre mondiale : sur les pas de prisonniers de guerre en Cévennes

Deux dates à retenir ABSOLUMENT
Dimanche 12 mars 2017 (à 17h30) à Saint Roman de Codières (Bergerie du Trescol)
Samedi 18 mars 2017 (à 17h30) à Sumène (Diguedan)

Ce sera la projection en deux parties ("*ENNEMI-AMI, Marin*" ; "*CAPTIF ET PUIS, André, René, Laurent. Sur les pas de prisonniers de guerre*") d'un film documentaire réalisé par deux allemands, suménois d'adoption : Annelie Klother et Walter Kropp.
Le film retrace notamment l'itinéraire de Marin Bresson, né en 1912 à Saint Roman de Codières (au Farguier), en captivité en Allemagne.
Pour rendre hommage à Marin Bresson dans sa commune de naissance, le film est montré à Saint Roman.



Ce moment pourrait être l'occasion d'une manifestation particulière à Saint Roman : une exposition à la bibliothèque ? Des témoignages et photos fournis par la mémoire des familles ?

Si vous avez des souvenirs, des témoignages, des idées pour enrichir cette manifestation, faites les nous connaître dès maintenant.
Contacts : Geneviève Decisier (04 67 81 33 14), Isa Odenhardt (04 67 81 35 22)

Les pages culture et festivités (suite)

Les Romanesques, deuxième édition (www.lesromanesques.fr)

Après le succès de l'année passé, et pour la deuxième année consécutive, le festival des Romanesques (musiques et arts de la scène), se tiendra dans notre commune du **16 au 17 juin 2017** pour le plus grand plaisir de chacun. Un concours d'affiche est d'ores et déjà ouvert (cf. ci-dessous).

La programmation 2017 se concrétise petit à petit. Elle est déjà prometteuse. N'hésitez pas à vous rendre sur le site **www.lesromanesques.fr**, pour consulter régulièrement la page "programmation 2017". Et puis aussi, une belle galerie de photos de l'édition 2016 vous y attend !!

Lancement du concours d'affiche pour la deuxième édition du festival « Les Romanesques »



Vous êtes créatif, curieux, ouvert et plein d'imagination? Vous êtes graphiste, artiste, illustrateur, affichiste ou photographe? Que vous soyez amateur ou professionnel, l'association Exhale, basée sur le bénévolat, vous propose de participer à son 1er concours d'affiche pour présenter le festival 2017.
Ce concours, ouvert à toute personne sans aucune restriction autre que celle d'approuver le règlement disponible sur le site web **www.lesromanesques.fr** (accord des parents pour mineurs), a pour but la réalisation d'un visuel destiné à la promotion des Romanesques 2017 qui aura lieu les 16, 17 et 18 juin 2017 à Saint Roman de Codières.

Spécifications :

Soumission des projets par courrier électronique, à l'adresse : **exhale.asso@gmail.com** , en précisant vos nom, prénom, date de naissance, ville de résidence, adresse e-mail et numéro de téléphone.

Date limite : **20 janvier 2017**.

Election du gagnant par le comité d'organisation des Romanesques.

Les éléments utilisés doivent être libres de droit.

Deux pass pour l'intégralité du festival offerts au vainqueur, ainsi qu'une notoriété partagée.

Eléments devant impérativement figurer sur l'affiche : Les Romanesques ; Festival de musiques et des arts de la scène ;"Nature, culture et diversité"; Saint Roman de Codières ; 16, 17 et 18 juin 2017 ; www.lesromanesques.fr ; Bande libre pour les logos des institutions soutenant financièrement le festival.

Toutes les infos sur **www.lesromanesques.fr**

Laissez parler votre créativité et votre imagination, c'est à vous !



Le repas du 14 juillet

Tribunes, Idées ...

Des infos sur la chasse

Bonjour à tous et à toutes,

Nous voilà au mois de décembre et nous approchons la centaine de sanglier tués à Saint Roman.
Toute la population nous réclame de toujours en tuer plus. Je comprends, et je me mets à la place des personnes qui ont eu pas mal de dégâts dans les jardins ou autres. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour réduire le nombre malgré les problèmes avec les chiens : nous en avons eus deux de tués et neuf de blessés plus au moins graves par les sangliers.
Je voudrais rappeler aux propriétaires qui ne veulent pas de chasse sur leurs propriétés, ils en ont tout à fait le droit, mais s'il est prouvé que les sangliers prolifèrent et s'ils font des dégâts aux propriété attenantes, ils seront tenus responsables des dégâts et devront les payer.

En résumé je vais vous parler d'un propriétaire dans notre département "le domaine château de Clary" sur la commune de Roquemaire, d'une superficie totale de 180 hectares. Ce propriétaire interdit totalement la chasse et donc la fédération des chasseurs a relancé à plusieurs reprises ledit propriétaire, qui a répondu : "Je m'oppose fermement à la mise en place de battues administratives et des tirs de nuit sur ma propriété". La fédération des chasseurs du Gard a saisi le tribunal d'une demande en indemnisation dirigée à l'encontre du propriétaire du domaine de Clary.
Le propriétaire du domaine a été condamné au paiement des sommes suivantes :
- 9 455 € au titre des dégâts et frais d'expertise supportés par la fédération ;
- 1 500 € pour les frais de justice supportés par la fédération.
Le propriétaire du domaine a cru devoir faire appel du jugement, la cour a rejeté l'appel et a condamné à payer à la fédération, en plus des sommes déjà accordées, 2000 € supplémentaires.
Pour les personnes qui désirent voir la totalité de ce jugement, la mairie en possède un exemplaire, qui est à la disposition du public.
Je vais terminer mon bavardage en souhaitant à tous et à toutes un joyeux Noël et une bonne année.
"*A l'an que vin*" Francis Sauzet

Précision sur l'affaire « Domaine de Clary ».
La justice a condamné le propriétaire, cette décision de justice est la 1ère étape et donne la tendance générale. Celle-ci ne fera jurisprudence qu'après être passée en cassation puis en Conseil d'Etat.

-Luc Villaret

Des idées pour le printemps

Le dernier week-end d'avril, la bibliothèque de Saint Roman envisage de faire un « vide bibliothèque », nécessaire pour libérer un peu d'espace, et en conformité avec notre statut de bibliothèque municipale.

Alors, pourquoi ne pas organiser en même temps un mini vide grenier pour les habitants de la commune ?

Et pourquoi ne pas faire un échange de graines et de plantes en même temps, puisque ce sera la saison ?

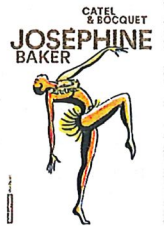
Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître, et prenez contact, par courriel ou téléphone, avec la mairie ou avec Isa Odenhardt.

Le supplément Lectures ...

De nouveaux livres sont disponibles à la bibliothèque

Ouvrages pour adultes

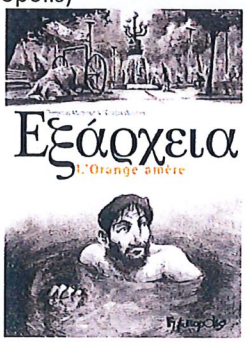
Bandes Dessinées



Joséphine Baker Catel, José-Louis Bocquet (Castermann)

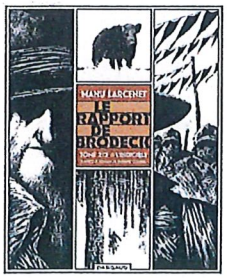
Joséphine Baker a 20 ans quand elle débarque à Paris en 1925. En une seule nuit, la petite danseuse américaine devient l'idole des Années Folles, fascinant Picasso, Cocteau, Le Corbusier ou Simenon. Dans le parfum de liberté des années 1930, Joséphine s'impose comme la première star noire à l'échelle mondiale, de Buenos Aires à Vienne, d'Alexandrie à Londres. Après la guerre et son engagement dans le camp de la résistance française, Joséphine décide de se vouer à la lutte contre la ségrégation raciale. La preuve par l'exemple : au cours des années 1950, dans son Château des Milandes, elle adopte douze orphelins d'origines différentes, la tribu arc-en-ciel. Elle chantera l'amour et la liberté jusqu'à son dernier souffle.

Exarcheia L'orange amère Dimitri Mastoros Nicolas Wouters (Futuropolis)



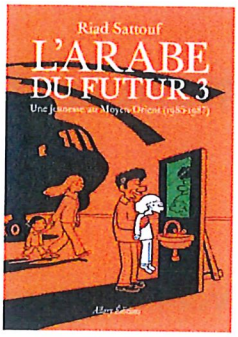
Exarcheia est un quartier d'Athènes. Un lieu qui ne connait aucun équivalent en Grèce et raconte tant sur la situation du pays. Là, pratiquement tout le monde est militant. Une tradition qui remonte au temps de la junte militaire, lorsque de nombreux poètes et activistes ont pris la parole alors que le pays était paralysé par la peur. Nikos a 26 ans, il est étudiant et peu concerné par la situation politique de son pays. Il revient dans le quartier de son enfance pour profiter du soleil et des festivals. Il est venu saluer son oncle et sa tante qui tiennent un bistrot anarchiste et quelques anciens camarades, avant de partir en vacances. Mais voilà, son oncle Christos est à l'hôpital suite à une attaque cardiaque depuis que des immigrés squattent le bâtiment dont il est propriétaire et le café périclite sous les yeux fatigués de sa tante Natalia. Les habitants du quartier ont pris possession d'un ancien parking qu'ils ont transformé en parc sous l'impulsion de Tzibis, ami d'enfance de Nikos qui rêve de le voir lutter avec eux. Nikos décide de reporter ses vacances et d'aider un peu ses proches le temps que les choses se calment.

Le rapport de Brodeck Tome 2 L'indicible, Manu Larcenet (Dargaud)



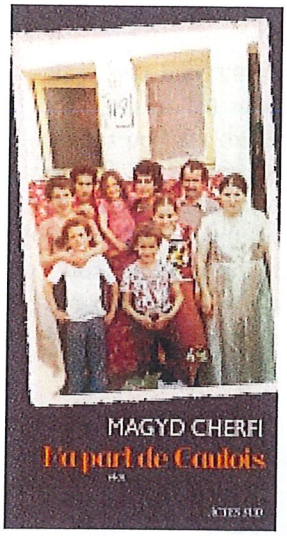
Manu Larcenet se confronte à une adaptation, celle du chef-d'oeuvre de Philippe Claudel, Le Rapport de Brodeck. Mais lorsque l'auteur de Blast et du Combat ordinaire s'empare du texte, c'est pour le faire sien, et lui donner une nouvelle vie éclatante, sombre et tragique. Des pages d'une beauté stupéfiante, magnifiant la nature sauvage et la confrontant à la petitesse des hommes, une plongée dans les abîmes, servie par un noir et blanc sublime et violent. Un très grand livre.

L'arabe du futur T3, Riad Sattouf (Allary Eds)



L'Arabe du futur raconte la jeunesse de Riad Sattouf au Moyen-Orient. Dans le premier tome publié en 2014 et qui couvre la période 1978-1984, le petit Riad est ballotté, de sa naissance à ses six ans, entre la Libye, la Bretagne et la Syrie. Le deuxième tome, paru en 2015, raconte sa première année d'école en Syrie (1984-1985). Dans ce troisième tome (1985-1987), après avoir suivi son mari en Libye puis en Syrie, la mère de Riad ne supporte plus la vie au village de Ter Maaleh. Elle veut rentrer en France. L'enfant voit son père déchiré entre les aspirations de sa femme et le poids des traditions familiales...

Romans



Ma part de Gaulois Magyd Cherfi (Actes Sud)

C'est l'année du baccalauréat pour Magyd, petit Beur de la rue Raphaël, quartiers nord de Toulouse. Une formalité pour les Français, un événement sis mi que pour l'"indigène". Pensez donc, le premier bac arabe de la cité. Le bout d'un tunnel, l'apogée d'un long bras de fer avec la fatalité, sous l'incessante pression énamourée de la toute-puissante mère et les quolibets goguenards de la bande. Parce qu'il ne fait pas bon passer pour un "intello" après l'école, dans la périphérie du "vivre ensemble" – Magyd et ses inséparables, Samir le militant et Momo l'artiste de la tchatche, en font l'expérience au quotidien.

Entre soutien scolaire aux plus jeunes et soutien moral aux filles cadenassées, une génération joue les grands frères et les ambassadeurs entre familles et société, tout en se cherchant des perspectives d'avenir exaltantes. Avec en fond sonore les rumeurs accompagnant l'arrivée au pouvoir de Mitterrand, cette chronique pas dupe d'un triomphe annoncé à l'arrière-goût doux-amer capture un rendez-vous manqué, celui de la France et de ses banlieues.

Avec gravité et autodérision, Ma part de Gaulois raconte les chantiers permanents de l'identité et les impasses de la république. Souvenir vif et brûlant d'une réalité qui persiste, boite, bégaie, incarné par une voix unique, énergie et lucidité intactes. Mix solaire de rage et de jubilation, Magyd Cherfi est ce produit made in France authentique et hors normes : nos quatre vérités à lui tout seul !

La femme qui avait perdu son âme, Bob Shacochis



Jackie Scott, alias Renee Gardner, aussi connue sous le nom de Dottie Chambers ou Dorothy Kovacevic, est retrouvée morte au bord d'une route en Haïti. Qui était-elle réellement et dans quelles circonstances vient-elle de disparaître ce jour de 1998 ? Nombreux sont les hommes qui aimeraient répondre à ces questions et comprendre cette femme qui les obsède. De l'avocat Tom Harrington au membre des forces spéciales américaines Eville Burnette, chacun tente de rassembler les pièces du puzzle. Mais comment percer le mystère de cette fille de diplomate, familière depuis toujours de ceux qui façonnent l'histoire du monde dans l'ombre des gouvernements. La Femme qui avait perdu son âme est une fresque envoûtante qui traverse cinq décennies de l'histoire d'un père et de sa fille. Entre roman d'amour et thriller, Bob Shacochis nous entraîne à travers les conflits du monde moderne sur les traces d'une héroïne inoubliable.

À PROPOS DU LIVRE

Ce livre, finaliste du Prix Pulitzer en 2014 et lauréat du Dayton Literary Peace Prize or Fiction, est considéré comme le Grand Roman Américain de l'ère post-11 septembre.



Prix Goncourt des lycéens 2016

Petit Pays, Gaël Faye

En 1992, Gabriel, dix ans, vit au Burundi avec son père français, entrepreneur, sa mère rwandaise et sa petite sœur, Ana, dans un confortable quartier d'expatriés. Gabriel passe le plus clair de son temps avec ses copains, une joyeuse bande occupée à faire les quatre cents coups. Un quotidien paisible, une enfance douce qui vont se disloquer en même temps que ce « petit pays » d'Afrique brutalement malmené par l'Histoire. Gabriel voit avec inquiétude ses parents se séparer, puis la guerre civile se profiler, suivie du drame rwandais. Le quartier est bouleversé. Par vagues successives, la violence l'envahit, l'imprègne, et tout bascule. Gabriel se croyait un enfant, il va se découvrir métis, Tutsi, Français...

« J'ai écrit ce roman pour faire surgir un monde oublié, pour dire nos instants joyeux, discrets comme des filles de bonnes familles: le parfum de citronnelle dans les rues, les promenades le soir le long des bougainvilliers, les siestes l'après-midi derrière les moustiquaires trouées, les conversations futiles, assis sur un casier de bières, les termites les jours d'orages... J'ai écrit ce roman pour crier à l'univers que nous avons existé, avec nos vies simples, notre train-train, notre ennui, que nous avions des bonheurs qui ne cherchaient qu'à le rester avant d'être expédiés aux quatre coins du monde et de devenir une bande d'exilés, de réfugiés, d'immigrés, de migrants. »

Avec un rare sens du romanesque, Gaël Faye évoque les tourments et les interrogations d'un enfant pris dans une Histoire qui le fait grandir plus vite que prévu. Nourri d'un drame que l'auteur connaît bien, un premier roman d'une ampleur exceptionnelle, parcouru d'ombres

Et je danse aussi, Jean-Claude Mourlevat Anne-Laure Bondoux



Un mail comme une bouteille à la mer. D'ordinaire, l'écrivain Pierre-Marie Sotto ne répond jamais aux courriers d'admirateurs. Mais cette Adeline Parmelan n'est pas une " lectrice comme les autres ". Quelque chose dans ses phrases, peut-être, et puis il y a cette épaisse et mystérieuse enveloppe qu'elle lui a fait parvenir – et qu'il n'ose pas ouvrir. Entre le prix Goncourt et la jeune inconnue, une correspondance s'établit qui en dévoile autant qu'elle maquille, de leurs deux solitudes, de leur secret commun...

Documents

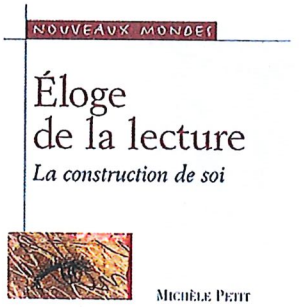
Les Cévennes au XXIe siècle Une renaissance, Patrick Cabanel



Au début des années 1970, Jean-Pierre Chabrol écrit Le Crève-Cévenne qu'il sous-titre « les chants désespérés ». L'ouvrage symbolise le cri d'un pays qui se meurt dans l'indifférence générale. Quarante ans plus tard, les mas sont restaurés, des écoles rouvertes, des espaces à nouveau conquis. Dynamiques, volontiers novatrices, les Cévennes du début du XXIe siècle offrent le visage d'une renaissance. Elles le doivent en partie à un renouveau démographique dont Philippe Joutard avait entrevu l'élan dès la fin des années 1970.

En 2011, le Club Cévenol a organisé un colloque sur les nouvelles populations des Cévennes. De là est née l'idée de cet ouvrage. Chaotique, irrégulière, composée de strates disparates, la mutation démographique s'est accompagnée d'initiatives durables et originales, en particulier dans les domaines agricole et touristique. Les Cévennes ne sont par mortes. Mais « la Cévenne » existe-t-elle encore ? Dans ce pays à l'identité plus culturelle que géographique, élevé dans l'idéal républicain et laïque, « terre de refuge » et de tolérance, l'apparition du vote Front National a été un choc.

Eloge de la lecture la construction de soi Michèle Petit (Bélin)



A l'origine de cet ouvrage, il y a des voix d'hommes et de femmes d'origines culturelles et de milieux sociaux différents, et en contrepoint des souvenirs de lectures transcrits par des écrivains. En conjuguant sciences sociales et psychanalyse, il approfondit l'analyse de leurs expériences singulières et des résistances que l'écrit suscite.

Ces lecteurs racontent les biais insolites par lesquels les livres leur ont permis d'apprivoiser leurs peurs, de construire et de réparer leur monde intérieur, de trouver des réponses aux questions qui les hantent, d'apprendre ce que d'autres ont trouvé comme solutions à la difficulté d'être sur terre.

Car lire, c'est aussi un moyen pour résister aux processus d'exclusion ou d'oppression, pour reconquérir une position de sujet au lieu de n'être qu'objet du discours des autres. Comme Jorge Semprun qui retrouve espoir dans un texte de Gide, après qu'on l'eut congédié en se moquant de son accent de jeune Espagnol, débarqué à Paris : " La boulangère du Boulevard Saint-Michel me chassait de la communauté. André Gide m'y réintégrait subrepticement. Dans la lumière de cette prose qui m'était offerte, je franchissais clandestinement les frontières d'une terre d'asile probable. "

Du Voisinage Réflexions sue la coexistence humaine Hélène l'Heuillet (Albin Michel)



Faute de terre en friche, d'île déserte ou de territoire vierge à habiter, plus rien ne sépare aujourd'hui les hommes. Nous sommes donc tous voisins.

Figure actuelle de l'altérité, le voisin n'est pas l'ami. On accueille l'ami chez soi tandis que l'on aborde le voisin sur le pas de sa porte. Le voisin n'est pas non plus le prochain, mais il l'a supplanté dans nos sociétés sécularisées. Il peut même devenir l'ennemi : au mieux, il n'inspire que froide indifférence, au pire, il suscite le déchaînement de la plus extrême violence.

Le voisinage est un lien par le lieu. Nous ne nous comportons pas de la même manière selon que nous avons affaire à un voisin d'en face, un voisin d'à côté, un voisin d'en haut ou un voisin d'en bas.

Savoir comment vivre et interagir avec son voisin sans tomber dans les pièges ravageurs du face-à-face constitue le principal défi d'une éthique du voisinage nécessaire dans une société de masse où, serrés les uns contre les autres, nous devons trouver le moyen de coexister.

Ouvrages Jeunesse

3 contes musicaux Beethoven, Tchaikovski, Mozart Marlène Jobert



Claire de Lune, une maîtresse extraordinaire Dans la classe de Mademoiselle Claire Delune, dit-on, tous les enfants perdent leurs défauts comme par enchantement. Quel est donc le secret de cette maîtresse extraordinaire ? Pauline, la petite menteuse va le découvrir et sa vie va en être bouleversée. Claire Delune, une maîtresse extraordinaire fera connaître aux jeunes lecteurs quelques-unes des plus belles mélodies de Ludwig van Beethoven.

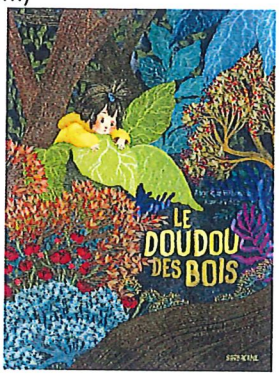
Le petit garçon qui mordait les chiens La naissance de sa petite soeur va rendre Titom fou de jalousie...Fou à en mordre les chiens ! Même le sien : un caniche qui possède un don extraordinaire...C'est lui d'ailleurs qui vous raconte avec humour cette histoire. Les enfants (dès 5 ans) captivés par l'intrigue, vont tout naturellement se laisser séduire par les mélodies. Les courts extraits musicaux sont si bien choisis par Marlène Jobert pour mettre en scène son histoire, qu'on pourrait croire que le grand Tchaïkovski les a tout spécialement composés pour elle.

L'arbre qui pleure Victor le bûcheron s'apprête à abattre un chêne... Un cri terrible résonne jusqu'au plus profond de la forêt... L'arbre pleure, il ne veut pas mourir : c'est le début d'un conte fantastique qui s'achèvera dans la féerie d'un matin de Noël. Les enfants vont très vite s'attacher au vieux Victor et à la jeune Angélique, mais aussi aux petits extraits musicaux qui apparaissent dans l'intrigue comme de véritables personnages. Marlène Jobert propose aux enfants une bien séduisante façon d'aller à la rencontre du divin Mozart.

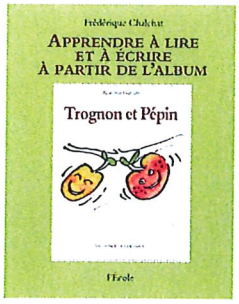


Dodo, Dorothée de Monfreid (Ecole des loisirs)
C'est la nuit, tout le monde dort sauf Nono à cause de Popov qui ronfle. Il demande à Micha de lui lire une histoire. Pedro se réveille, Zaza s'agite.Tandis que Kaki ouvre un oeil, Omar ne veut plus rester dans son lit. Quelle agitation dans la chambre pendant que Popov continue à ronfler !

Le doudou des bois, Angélique Villeneuve (Sarbacane coll. Album)
Georgette se promène dans les bois. Ça sent bon la terre, la pluie, les champignons. Elle installe son doudou sur un lit de feuilles. Elle admire les belles couleurs de la forêt... Mais le soir, au coucher, il lui manque soudain quelque chose : elle a oublié son doudou ! Là-bas, tout seul sous le grand noir du ciel ! Et le lendemain, de retour sur les lieux, impossible de le retrouver. Courageuse et volontaire, Georgette s'entête. Elle cherche l'odeur perdue du dodo, dans ce grand dehors. Et elle réussit : elle ramènera chez elle un petit loup gris, un vrai, bien vivant, mariant la douceur du dedans... à l'odeur du dehors.

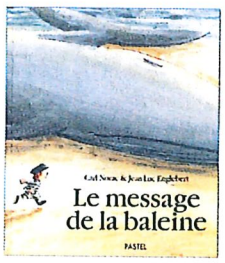


Trongnon et pépin, Frédérique Calchat Benedicte Guettier (Ecole des lettres)



L'histoire relate la vie de deux pommes "Trognon" et "Pépin", qui traversent les saisons. Après le danger des oiseaux, du soleil, des passants et des vers, c'est le vent d'automne qui les fait tomber, mais leurs pépins germeront et donneront naissance à deux pommiers. Si, au final, leur mort revêt une fin heureuse, la double page où l'on voit les deux pommes s'affaler, se décomposer et renoncer à leur gaieté ("Fini les rires ; il ne nous reste plus qu'à pourrir") arrête un moment le temps de la lecture...

Le message de la baleine, Jean-Luc Englebert
Théo découvre sur la plage une énorme baleine échouée. Il grimpe dessus, entre dedans, visite et arrive dans une pièce. Une fillette se présente à lui et dit être sa soeur secrète. Elle est jolie. Jusqu'ici Théo ne voulait ni frère ni soeur. ...





Le fils de l'ursari, Xavier-Laurent petit Ecole des loisirs **(12 à 16 ans)**

Quand on est le fils d'un montreur d'ours, d'un Ursari comme on dit chez les Roms, on sait qu on ne reste jamais bien longtemps au même endroit. Harcelés par la police, chassés par des habitants, Ciprian et sa famille ont fini par relâcher leur ours et sont partis se réfugier à Paris où, paraît-il, il y a du travail et plein d'argent à gagner. À peine arrivés dans le bidonville, chacun se découvre un nouveau métier. Daddu, le montreur d ours, devient ferrailleur, M man et Vera sont mendiantes professionnelles, Dimetriu, le grand frère, est «emprunteur» de portefeuilles et Ciprian son apprenti. Un soir, Ciprian ne ramène rien de sa «journée de travail». C'est qu'il a découvert le paradis, le jardin du Lusquenbour où il observe en cachette des joueurs de tchèquématte. Le garçon ne connaît rien aux échecs mais s'aperçoit vite qu il est capable de rejouer chaque partie dans sa tête. C'est le début d'une nouvelle vie pour le fils de l Ursari....

Trois petits contes, Grégoire Solotareff et Nadja (7 à 10 ans)

Saviez-vous que le Père Noël avait un frère jumeau qui n'était pas vraiment un cadeau ?

Connaissez-vous le voleur de jouets, qui sévit la nuit dans les chambres d'enfants, et kidnappe des souriceaux pour les obliger à faire son affreuse besogne ?

Savez-vous qu'un chien peut se mettre à parler si on le traite avec injustice ?
Si vous voulez connaître en détail ces histoires secrètes – et véridiques –, il ne vous reste plus qu'à ouvrir ce livre !



1er janvier 2017 : le SYMTOMA passe à l'extension du tri des emballages !

Une démarche peu courante en France

De nombreuses collectivités pratiquent l'expérimentation de l'extension des consignes de tri sur leurs territoires. Mais peu le font de leur propre chef !

LE SYMTOMA AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE LE FAIT !

En effet, les élus, en partenariat avec l'entreprise PAPREC, ont décidé de mener l'action sur le territoire du syndicat mixte, en dehors de l'expériementation menée par l'éco-organisme Eco-Emballages.
Ce choix a été fait pour atteindre plusieurs objectifs : simplifier la consigne pour l'usager. Et ce, notamment sur une Communauté de Communes, où le transport et le traitement des déchets sont partagés entre le SYMTOMA et un autre syndicat de traitement. Les consignes de tri y sont donc différentes. Mais à partir du 1er janvier 2017, les mêmes consignes s'y appliqueront.
Cette démarche vise également à améliorer la quantité et la qualité du tri, et donc à limiter le coût des déchets toujours croissant.

Ainsi, à partir du 1er janvier 2017, les consignes de tri vont changer.

Des consignes plus simples

Ca bouge dans la poubelle jaune !

Désormais, les habitants du SYMTOMA pourront mettre de nouveaux produits dans les recyclables :

- les sacs et sachets, les barquettes, les pots et les tubes en plastique ;
- les petits emballages en métal (bouchons, emballage de comprimés, ...).

